



Chuzelles **INFO**

Sommaire

N° 123 - Novembre 2014

page

- 2** Le mot du Maire
- 3** Agenda
- 4** Actualités des commissions :
 - Affaires scolaires
 - Affaires sociales
 - Environnement et Travaux
- 8** Infos diverses
- 10** Loisirs-Culture
- 11** Associations
- 16** Municipalité
 - Conseils municipaux
 - Tribune libre



LE MOT DU MAIRE



La rentrée scolaire s'est passée de manière sereine. Le regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire en un seul établissement nous a permis de conserver nos 8 classes. Nous avons accueilli en septembre une nouvelle équipe enseignante dont la direction sera assurée par Mme Cazaubon-Rose.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dès la rentrée. A chaque enfant sont proposées les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30, différentes activités culturelles, sportives, artistiques, encadrées par des intervenants diplômés (10 agents communaux et 3 animateurs du centre des 1000 loisirs). Lors de cette 1ère période environ 80% des enfants ont été inscrits à ces Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Je remercie toutes les personnes (enseignants, parents d'élèves, agents communaux, animateurs des 1000 loisirs) qui ont permis leur mise en œuvre dans de bonnes conditions.

De nouveau nous avons subi les aléas de la météo. Ceci a conduit à de nouvelles inondations, coulées de boue, ruissellements entraînant la fermeture de certaines routes communales et départementales. Les agents communaux et les élus ont été mobilisés lors de ces 2 épisodes pluvieux pour assurer la sécurité des chuzellois et ensuite le nettoyage des voiries. Malgré la mise en place de signalisation d'interdiction de passer, nous avons encore constaté le non respect de celle-ci et la mise en danger des contrevenants, obligeant l'intervention des services de secours déjà bien sollicités.

Comme vous pourrez le constater, notre bulletin municipal est en train de changer. Cette nouvelle présentation n'est pas définitive, la commission communication y travaille. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30

mercredi de 10h à 11h30

vendredi de 16h à 19h.

Adresse : 1 place de la mairie

38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email mairie@mairie-chuzelles.fr

Site internet www.mairie-chuzelles.fr

Responsable de publication : Marielle Morel

Comité de rédaction :

Commission communication et secrétariat

Bulletin tiré à 800 exemplaires et distribué dans chaque foyer de Chuzelles

N° 123 - dépôt légal Novembre 2014

FLASH INFO:

Listes électorales

Français ou ressortissants communautaires,

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune et ainsi pouvoir voter en 2015.

Présentez-vous au secrétariat de la Mairie muni des pièces suivantes:

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité en cours de validité

Avis d'enquête publique

Suite à une demande de la Société Roger Martin Rhône-Alpes de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « Côte-Renard » à CHUZELLES, une enquête publique est menée du 03 novembre au 05 décembre 2014. Consultation du dossier en mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Chuzelles aux jours et heures suivants :

- Vendredi 21 novembre 2014 de 16H00 à 19H00
- Vendredi 28 novembre 2014 de 16H00 à 19H00
- Mardi 2 décembre 2014 de 13h00 à 16h00
- Vendredi 5 décembre 2014 de 16H00 à 19H00

Les prochaines manifestations à Chuzelles

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	HORAIRE	LIEU
Novembre				
D. 23 Nov.	Choucroute	Anciens		Mille Club
L. 24 Nov.	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
Décembre				
V. 5 Déc.	Zumbathon et Marchethon	GV et Associations du Téléthon	17h00	Mille Club
S. 6 Déc.	Marché de Noël	Municipalité	17h00	Centre-Village
D. 7 Déc.	Saucisses	FNACA		Mille Club
L. 15 Déc.	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
Janvier				
Me. 7 Janv.	Voeux	Municipalité		Mille Club
V. 9 Janv.	AG	AFR		Poletières
Ma. 13 Janv.	AG	GV		Mille Club
D. 18 Janv.	AG	St Vincent de Chuzelles		Mille Club
L. 19 Janv.	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
S. 24 Janv.	AG	Chorale		Mille Club
D. 25 Janv.	AG	St Vincent de Leveau		Mille Club
V. 30 Janv.	AG	Chuzelles Histoire et Patrimoine		Poletières
Février				
D. 1er Fév.	Loto	Sou des Ecoles		Mille Club
D. 8 Fév.	Matinée sabodet	ACCA		Mille Club
L. 16 Fév.	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
D. 22 Fév.	Belote	St Vincent de Chuzelles		Mille Club
Mars				
D. 1er Mars	Repas des Anciens	Municipalité		Restaurant scolaire



Nouvelles Activités Péri-scolaires

Notre commune applique la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014. En plus de la réorganisation des temps scolaires, cette réforme prévoit des temps péri-scolaires (NAP – Nouvelles Activités Péri-scolaires), organisés sous la responsabilité des collectivités.

Pour ce faire et afin de proposer des activités nouvelles et variées, nous avons signé une convention avec le Centre 1000 Loisirs qui assurera, conjointement avec nos agents communaux, les NAP, à raison d'une heure les lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30.

Pour les classes élémentaires, c'est Anthony du Centre des 1000 Loisirs qui prépare et organise les programmes.

Pour cette première période, six groupes ont été constitués et encadrés par Anthony et deux animateurs du Centre des 1000 Loisirs et bien sûr, par nos agents municipaux : Dany, Valérie, Rim et Gwenaëlle. Des ateliers d'arts plastiques, de sports, de jeux collectifs, de gymnastique, de théâtre et de jeux de société ont été proposés aux enfants.

Pour les classes de maternelle, les petits ne sont pas en reste. Odile et Anissa, ATSEM, animent le premier groupe. Ce dernier a travaillé sur le thème de l'automne. Les enfants ont créé une frise, qu'ils seront fiers de vous montrer dès que possible. Ils ont également été initiés au jardinage. Le second groupe, animé par Marie Jo, Cassandra et Isabelle, a découvert le monde du loup par le biais du coloriage et de l'écoute d'histoires contées à la bibliothèque, entre autres. Il est à noter que chaque mardi, Marielle Fanjat, intervenante musicale anime un atelier.

Les enfants participent à tous les ateliers qui sont donc différents chaque jour. Les TAP suscitent l'enthousiasme des petits et des grands: environ 80 % des écoliers sont présents.

Afin de pouvoir continuer à proposer des temps de qualité, il est impératif que les inscriptions soient réalisées la semaine précédant les vacances scolaires. Avec le logiciel Issila, c'est maintenant chose facile !

Nous tenons à remercier toutes les équipes des écoles (APE - Sou des Ecoles - Enseignants) ainsi que les parents d'avoir joué le jeu.

Quant aux enfants, continuez à vous amuser, cela fait plaisir à voir!



Le Courseton

Jeudi 9 octobre dernier, par une belle journée d'automne, les enfants des écoles de Jardin, Seyssuel, Saint Sorlin de Vienne et Chuzelles ont participé au courseton annuel au stade de Jardin.

Les élèves devaient courir pendant un certain temps en fonction de leur niveau: de la grande section de maternelle jusqu'au CM2.

Le pari était de «rejoindre» le château de Chambord au départ de Jardin soit 900 kilomètres. Pari gagné puisque les enfants ont parcouru 1 000 kilomètres en tout!

Chaque école a été récompensée par une coupe et un livre.

Affaires scolaires

École primaire : Accueil des équipes enseignante et associative

Lundi 29 septembre, enseignants, Délégué Départemental de l'Education Nationale, associations des parents d'élèves et du sou des écoles se sont retrouvés en Mairie sur l'invitation de Madame le Maire et de la commission Affaires Scolaires afin d'échanger les premières impressions de la rentrée. Cette rencontre a été suivie du verre de l'amitié et a permis de souhaiter la bienvenue à l'ensemble du corps enseignant et associatif ainsi qu'à Madame Cazaubon-Rose, directrice de l'école primaire (maternelle + élémentaire) depuis cette rentrée.



Commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918

Cette année, la commémoration de 11 novembre a revêtu un caractère particulier avec le centenaire du début de la «grande guerre». La cérémonie, présidée par Marielle Morel s'est déroulée comme de coutume devant le monument aux morts en présence d'une nombreuse assistance. L'Association des Anciens Combattants et son Président M. Plantier, ainsi que l'Harmonie de Chuzelles - Seyssuel pour la partie musicale, ont participé à cet hommage aux soldats morts pour la France.

À l'issue de la cérémonie, tous se sont retrouvés au 1000 Club pour découvrir l'exposition dédiée au 100^{ème} anniversaire, et partager le verre de l'amitié.



Exposition

L'association «Chuzelles, Histoire et Patrimoine» a fait découvrir aux Chuzellois son travail méticuleux de recherche et de collection portant sur la Grande Guerre.

À travers des documents anciens, photos, cartes postales, mais aussi des médailles et objets militaires, ils ont rendu hommage aux soldats Chuzellois, et plus particulièrement à chacun des disparus. Les élèves de l'école ont pu profiter de cette exposition le mercredi matin avec leurs enseignants.



Téléalarmes

Le service de téléalarme est un service géré par ViennAgglo, qui contribue à accompagner et à favoriser le maintien à domicile. Ce service crée un lien permanent et rassurant en l'absence d'une présence constante de l'entourage. La téléalarme permet à la personne équipée d'être mise en relation 24h/24 et 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute reliée aux sapeurs pompiers et d'obtenir rapidement une aide adaptée sur simple appui de son boîtier (montre ou pendentif). Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser en mairie.

Actuellement 15 personnes bénéficient du service de téléalarme sur notre commune.

Colis et repas des Anciens

La commission travaille actuellement sur la préparation des colis et repas pour nos aînés. Pour rappel, le repas est proposé aux personnes ayant 67 ans et + le jour du repas, le colis est destiné aux personnes ayant 75 ans et + au 31 décembre, ces dernières peuvent choisir entre le repas et le colis.

Les colis seront distribués la semaine avant Noël, le repas aura lieu le dimanche 1er mars 2015 au restaurant scolaire.

Gym équilibre-mémoire

Enfin nous réfléchissons à la possibilité de soutenir par une participation financière les séniors chuzellois qui souhaiteraient participer à des séances de gym « équilibre/mémoire » aidant les personnes âgées à garder leurs capacités de façon globale.

Commission travaux



Travaux réalisés pendant été 2014 :

Nos agents communaux ont fait preuve d'une grande efficacité en réalisant, cet été, plusieurs travaux sur nos bâtiments. Ils ont peint entièrement la salle des poelières, réaménagé l'espace sanitaire et créé des rangements.

Dans l'école, c'est la salle des CP qui a été refaite du sol au plafond pour la rentrée de septembre

Sur le stade, les cages de foot ont été réparées.

Projet pour le centre-village

La commune de Chuzelles souhaite faire réaliser des travaux d'aménagement d'espaces (parking et espaces piétonniers) sur le parking du Mille Club, pour répondre aux objectifs suivants:

- Créer un parking sur une surface totale d'environ 3500M²
- La partie la plus au Sud sera paysagée avec mise en place de bancs et permettra une liaison piétonne depuis la RD36 jusqu'au parking et accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Le mur existant le long de la RD 36 sera arasé (en totalité ou partiellement) et un talus en pente douce sera réalisé. Un espace vert sera créé et une emprise sera conservée au Nord-Est du projet pour permettre l'implantation de jeux d'enfants.

- Côté Ouest, une partie du bâtiment de l'ancienne école sera démolie pour permettre une meilleure lisibilité des deux salles communales et du parking, tout en prévoyant la création d'un deuxième cheminement piétonnier sécurisé reliant les commerces au parking des deux salles communales ainsi qu'un emplacement pour des WC publics

- Une zone de tri sélectif sera prévue comme à l'existant laissant une possibilité à long terme d'enterrer le site.

L'ensemble de ces travaux devrait s'insérer dans la continuité des aménagements réalisés dernièrement en centre village.

Planning prévisionnel : démarrage des travaux début 2015.

La Zone humide des Serpaizières

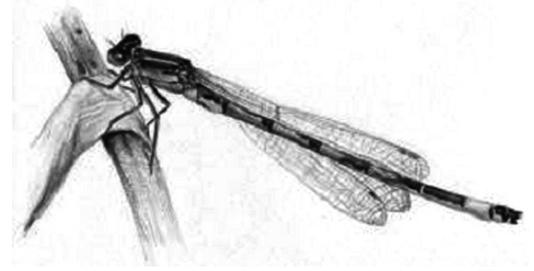
Suite à la demande de notre commune et au diagnostic écologique réalisé en septembre 2013 par le département, le Conseil Général de l'Isère propose d'intégrer cette zone humide au réseau des Espaces Naturels Sensibles Isérois d'intérêt local.

Les ENS labellisés comme tels par le département, sont des sites fragiles et/ou menacés, présentant un fort intérêt biologique, et devant faire l'objet de conservation et de gestion spécifiques. Pour cela, une convention d'intégration va être signée avec le département.

La collectivité responsable du site s'engage à réaliser un plan de préservation et d'interprétation, qui précisera les objectifs et le programme d'action à mettre en œuvre. La double préoccupation étant de préserver le milieu naturel et le paysage, et de permettre sa découverte par le public.

Le Département, responsable du label, nous fera bénéficier à ce titre de ses soutiens techniques, administratifs, financiers et de communication prévus pour le réseau des ENS d'intérêt local.

Le site labellisé ne concerne pas seulement la zone humide des Serpaizières, il est composé d'une zone d'intervention de 24.4 ha répartie sur les lieux-dits des Serpaizières Ouest, Devillière et Pichonnière et Tourmente.



Environ 50 ha nommés «zone d'observation» entourent cette zone.

Nous avons la chance de posséder sur notre commune un site d'une grande richesse en terme de biodiversité. Les 4 étangs alimentés par les sources du secteur, la rivière de la Sévenne et les nombreuses résurgences de la nappe phréatique présents sur la zone, offrent un habitat privilégié pour l'Agrion de Mercure (magnifique libellule turquoise) ou le Crossope aquatique (petite musaraigne d'eau). Le boisement et prairies humides hébergent elles aussi plusieurs espèces patrimoniales très rares dans les environs tel que le Cuivré des marais (petit papillon orangé) ou le Souchet odorant (plante de la famille des Cypéracées). Dans la partie plus au sud du site, un petit ruisseau en fond de combe et ses sources d'eau dure permettent la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs.

C'est un ambitieux projet d'environnement, mais aussi un souhait, celui de partager et de redécouvrir notre village. Nous ne manquerons pas de vous informer des avancées de cette belle aventure.

L'ambrosie au bord des routes communales : Bilan d'une année d'action

ViennAgglo s'engage depuis plusieurs années dans la lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoïse.

En plus d'animer le réseau des référents communaux de l'agglomération, elle s'attache à développer des actions visant la résorption de la présence de cette plante sur les bords de routes communales qu'elle entretient.

Ainsi sur l'ensemble des communes où elle intervient, ViennAgglo pratique le fauchage raisonné. Cette technique permet de garder un couvert dense qui empêche à la lumière d'arriver jusqu'au sol. Cette action préventive permet de limiter voir d'empêcher la croissance des plantules d'ambrosie.

Cette prévention est renforcée par un réensemencement des secteurs dénudés et où il a été détecté une présence abondante d'ambrosie faute de concurrence végétale.

Ce plan de gestion, permet aussi le déploiement ciblé de techniques de lutte curative comme l'arrachage (réservé aux zones très peu infestées), ou le fauchage spécifique (pour les zones très fortement infestées). Ceux-ci, même s'ils peuvent contribuer à éliminer la plante donc sa faculté à se reproduire, visent essentiellement à diminuer les émissions de pollens dans l'air, source de l'allergie.

Tout d'abord testé avec succès sur Estrablin, le plan de gestion est aujourd'hui mis en place sur 4 communes (Estrablin, Chasse-sur-Rhône, Chuzelles et Septème).

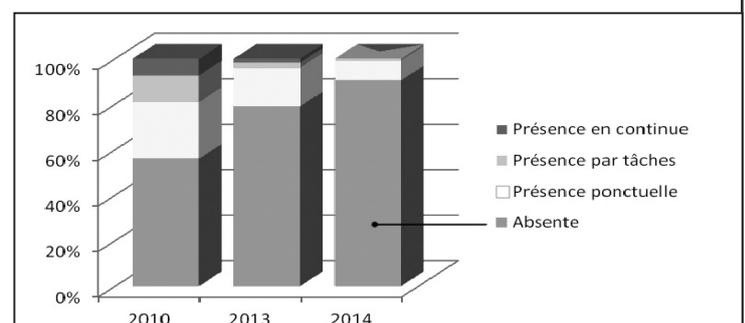
Son efficacité est évaluée suite à une analyse comparée des cartographies d'infestations réalisées par les agents de ViennAgglo.

Sur la commune de Chuzelles le plan de gestion a été mis en place en 2014 et le relevé cartographique montre une baisse significative de la présence d'ambrosie, avec l'absence en 2014 de zones où l'ambrosie est présente de manière continue et une augmentation de 54% de secteurs où la présence d'ambrosie n'est pas détectée.

Ainsi les relevés de présence réalisés au cours de ces deux dernières années (2013 et 2014) montrent une tendance à la baisse de la présence d'ambrosie sur les bords de routes communales.

Le fauchage raisonné associé au fauchage spécifique semble prompt à limiter la prolifération de l'ambrosie voir, sur certains secteurs, la faire légèrement diminuer.

Le plan de gestion (association des actions d'arrachage, de fauchage et de végétalisation) semble, quant à lui, être un accélérateur pour diminuer la présence d'ambrosie.



Evolution de l'ambrosie à Chuzelles

Rappel : nuisances sonores

Arrêté préfectoral de l'Isère n° 97-5126

Extrait de l'article 9: Les occupants et les utilisateurs de locaux privés [...] doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités.

[...] A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore [...] ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Pour les autres nuisances sonores (tapage nocturne, musique, animaux domestiques, piscines, etc...) se référer à l'article complet

Recensement

La mairie recrute

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population conduite par l'INSEE qui va se dérouler dans notre commune du **15 janvier au 14 février 2015**, la mairie recrute

4 agents recenseurs

Vous êtes majeur, véhiculé, disponible du 15 janvier au 14 février prochain et avez une bonne connaissance géographique de votre commune, transmettez-nous votre CV et votre lettre de motivation avant le 15 décembre 2014.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 04 74 57 90 97 ou par mail : mairie@mairie-chuzelles.fr

Pour de plus amples informations sur le recensement : www.le-recensement-et-moi.fr

AUTRES INFOS:

Nettoyons la Nature

La manifestation citoyenne «Nettoyons la Nature» qui se déroulait habituellement en septembre se fera cette année au printemps.

En effet pendant la fermeture de la déchetterie de Villette de Vienne, nous espérons qu'il n'y aura pas trop de « dépôts sauvages », mais le cas échéant ce nettoyage de printemps permettra d'y remédier...

Maisons fleuries

Cette année les maisons fleuries ne verront pas de prix décerné, cependant ce n'est que partie remise avec pour la prochaine saison une nouvelle version des maisons fleuries.



Déchetteries

Attention!

La déchetterie de Villette de Vienne est fermée pour travaux jusqu'au mois de juin 2015.

Vous pouvez vous rendre dans les autres déchetteries de ViennAgglo.

DECHETTERIE DE CHASSE-SUR-RHONE

Route de Communay

Tél. : 04.78.07.02.80

Ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 18h00

DECHETTERIE DE PONT-EVEQUE

ZI de l'Abbaye

Tél. : 04.74.16.07.55

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

DECHETTERIE DE VIENNE

Saint Alban les Vignes

Tél. : 04.74.31.05.83

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Enquête déplacements

Une enquête sur les déplacements de l'aire Métropolitaine Lyonnaise est conduite du 07 octobre au 07 avril 2015. Elle permettra d'atteindre de multiples objectifs :

- Connaître les pratiques de déplacements et en mesurer les évolutions,
- Interroger la population sur ses attentes,
- Adapter la politique de déplacements à leur évolution,
- Mesurer les effets des politiques menées.

CHUZELLES fait partie des 569 communes concernées, au total plus de 27000 personnes tirées au sort vont être questionnées. Les foyers sont contactés par courrier pour expliquer le déroulé de l'enquête et son utilité.

Muni de sa carte professionnelle un enquêteur de la société AlyceSofreco se présentera au domicile des ménages pour un entretien en face à face d'environ 25 minutes.

En fin d'enquête, toutes les informations nominatives seront détruites et les fichiers constitués seront rendus anonymes, conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés »

N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations.

L'INFO LOGEMENT DU MOIS

Rénovation énergétique : L'éco conditionnalité des aides publiques.

La notion d'éco-conditionnalité est inscrite dans le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat. Le décret du 16 juillet 2014 marque l'entrée en vigueur de cette mesure.

Qu'est-ce que l'éco-conditionnalité ?

Ce dispositif consiste à conditionner les aides publiques à destinations des ménages qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de logements anciens, au recours à des entreprises disposant d'un signe de qualité « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Quelles sont les aides concernées par l'éco-conditionnalité ?

A compter du 1er septembre 2014 : L'éco-prêt à taux zéro (éco-ptz)

Dès lors que l'offre de prêt est émise après cette date les travaux doivent être réalisés par une entreprise « RGE ». Cette mesure s'applique à l'éco-ptz individuel et à ceux octroyé aux copropriétés.

A compter du 1er janvier 2015 : Le crédit d'impôt développement durable (CIDD)

Pour les travaux effectués, facturés et soldés à compter du 1er janvier 2015.

Pour les travaux engagés mais non soldés en 2014 par des professionnels « non RGE », un dispositif transitoire permet au ménage de bénéficier de l'avantage fiscal à la double condition que le devis ait été accepté et un acompte versé avant le 31.12.2014.

Exemples de travaux d'économie d'énergie : Isolation thermique des toitures, murs extérieurs, parois vitrées. Installation ou remplacement d'un système de chauffage performant. Installation d'équipements de chauffages et/ou production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable.

Qu'est-ce qu'une entreprise Reconnue Garant de l'Environnement ?

L'entreprise titulaire du signe « RGE » satisfait aux exigences de moyens et de compétences pour la réalisation de certains travaux d'économies d'énergie dans les logements.

Ce signe permet également d'attester que le professionnel est en capacité d'assurer l'accompagnement du particulier tout au long du projet.

L'objectif de la mesure est de permettre au particulier d'être assuré de la qualité des prestations du professionnel sollicité, afin que les travaux réalisés soient éligibles aux aides.

Le signe « RGE » est délivré par un organisme de qualification ou de certification spécialisé pour une durée de 4 ans.

Les entreprises « RGE » sont garantes du respect des conditions d'éligibilité aux aides publiques.

Pour l'éco-ptz en cas de non-respect des critères de performance énergétiques l'entreprise qui a réalisé les travaux sera redevable d'une amende égale à 10% du montant des travaux non justifiés.

Consulter le site internet www.adil38.org pour obtenir la liste des professionnels « RGE ».



**ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT**

Rappelons que l'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration...

ADIL 38 2 boulevard Maréchal Joffre 38 000 Grenoble 04.76.53.37.30

ADIL 38 /Agence Nord Isère

Immeuble les Bouleaux – 1 rue Buffon

38300 Bourgoin-Jallieu

04.74.93.92.61

Et de nombreuses permanences en Isère. Pour plus d'informations, consultez : www.adil38.org

L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.

Octobre 2014

LOISIRS - CULTURE

Bibliothèque



Depuis le 1er octobre, Isabelle Minet a été nommée « Adjoint du patrimoine » en poste à la bibliothèque ; elle est secondée par Marie-Jo Chavarin, employée municipale.

Nouveau service

A partir du mois de janvier 2015 notre bibliothèque a été choisie pour le prêt de CDs de musique variée. Un choix de 350 CDs vous sera proposé, les modalités de prêt ne sont pas tout à fait finalisées mais vous serez informés dès que possible.

Nouveaux horaires

Suite au changement d'horaires de l'école le vendredi après-midi (fin à 15h30) de nombreux chuzellois accompagnés de leurs enfants arrivaient à la bibliothèque qui n'ouvrait ses portes qu'à 16h30 !

Devant les nombreuses demandes d'ouvrir plus tôt le vendredi nous souhaitons ajuster au mieux les horaires et nous proposons à compter du 1er décembre de nouveaux horaires :

Lundi 16h30-18h45

Mercredi 16h30-18h45

Vendredi 15h30-18h45

Nous espérons vivement que ces horaires conviendront au plus grand nombre !

Réseau

Enfin le travail avec le réseau se poursuit et la mise en place du site en ligne pour les lecteurs avance mais n'est pas encore finalisée. D'ores et déjà vous pouvez demander des ouvrages particuliers à la bibliothèque, s'ils sont dans le réseau et disponibles nous les faisons venir à la bibliothèque de Chuzelles où vous pouvez les emprunter.

Notre bibliothèque continue à évoluer pour le plaisir de tous!

Ludomobile



Tout comme l'an passé, le ludomobile (ludothèque itinérante de la MJC de Vienne) passe mensuellement sur notre commune au Mille club.

Horaires: les lundis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Les dates de passage à retenir sont les suivantes:

24 novembre 2014	16 mars 2015
15 décembre 2014	27 avril 2015
19 janvier 2015	18 mai 2015
16 février 2015	08 juin 2015 Caravan'jeux
	et Mercredi 15 juillet 2015

Nous vous rappelons que le ludomobile est ouvert à tous. Une inscription familiale de 16€ à l'année vous sera demandée, vous donnant droit de vous rendre sur chaque commune où passe le ludomobile (lieu et jour de passage visibles sur le site de la commune)

Le ludomobile remporte un franc succès auprès des enfants. C'est ainsi qu'à tour de rôle, les élèves de nos écoles se rendent, accompagnés de leurs enseignants, découvrir des jeux tels que château fort, dinette, igloo, jeux de société, de constructions et bien d'autres encore.

Piscine intercommunale

de Vilette de Vienne

Horaires de la piscine, du sauna et du jacuzzi :

Lundi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 19h15
Mardi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h45
Mercredi	15h15 - 18h30
Jeudi	12h00 - 13h30
Vendredi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h45
Samedi	14h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h45

Horaire de la salle de remise en forme

Lundi	10h00 - 19h45
Mardi au Vend.	10h00 - 18h45
Samedi	12h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h30

Piscine fermée du 21 décembre au 5 janvier inclus

Accompagnement scolaire / appel au bénévolat

Cette prestation en direction des enfants du primaire et du collège a été reconduite pour l'année scolaire 2014/2015.

A raison d'une heure et demie par semaine l'efficacité est étroitement liée au taux d'encadrement.

Aujourd'hui, quatre bénévoles assurent le fonctionnement mais les contraintes de chacun font que nous sommes plutôt sur une présence régulière de trois intervenants.

Cette situation nous a conduit à limiter les inscriptions. Malgré cela, nous sommes parfois sur un fonctionnement tendu.

Toute nouvelle aide serait la bienvenue, pour la qualité de notre prestation, mais également pour plus de souplesse de fonctionnement.

Rejoignez nous. Venez goûter au plaisir de restituer à nos jeunes ce que la Société vous a offert.



Sou des Ecoles

Notre association du Sou des écoles redémarre cette année avec un nouveau bureau élu lors de notre assemblée générale du 07/10/2014 :

Présidente : **Sandrine CARRET**

Vices présidents : **Guillaume TISSEYRE, Yannick RADIX et Bruno MORAND**

Secrétaire : **Nadine RAFFIN**

Vices secrétaires : **Myriam FAYOLLE et Emmanuelle BLANC**

Trésorier : **Frédéric VALOT**

Vice trésorier : **Audrey INES**

Le SOU DES ECOLES organise pour l'année 2014/2015 :

UN LOTO : le dimanche 1er Février 2015

CARAMENTRAN : le samedi 28 Mars 2015

KERMESSE : le vendredi 26 Juin 2015

VIDE GRENIER : le dimanche 20 Septembre

Parents, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de nos membres
ou par mail : soucoles.chuzelles@free.fr !

A.C.C.A

ACCA



Un dimanche à la Chasse

L'ACCA de Chuzelles s'était portée volontaire pour participer à la journée « un dimanche à la chasse » qu'avait organisée la fédération de chasse le 19 octobre.

Cette journée s'est déroulée sous un beau soleil, les participants non chasseurs ont été accueillis à la cabane. Le Président Monsieur Labbe expliquait et donnait des consignes de sécurité pour la chasse au grand gibier.

Les convives ont été impressionnés par l'organisation mise en place et notamment sur la sécurité avant de partir en chasse.

Au retour, ils furent tous ravis de cette journée et perçoivent dorénavant la chasse d'un autre œil.

L'ACCA renouvellera cette opération la saison prochaine en souhaitant accueillir encore plus de participants de notre Commune.



GV CHUZELLES

Bonne rentrée pour la Gymnastique Volontaire

Toutes les sections maintiennent leur effectif. Le TOTAL BODY nouveau cours du jeudi matin commence à attirer la gente masculine et la gente féminine entretient ses capacités sportives. Il reste encore quelques places, qu'on se le dise !

Les cours de GYM et de RENFORCEMENT MUSCULAIRE ont aussi beaucoup de succès ce qui révèle le besoin pour tous de faire du sport et ainsi de se maintenir en forme.

Abdê notre dynamique stepper vous invite à le rejoindre le LUNDI SOIR à 19h30, il reste encore de la place pour ce cours de STEP ainsi que pour le cours de ZUMBA à 20h30.

La section MARCHE explose avec 20 % de participants en plus. La MARCHE NORDIQUE (avec bâtons) remporte un franc succès, la section MARCHE ACTIVE peut recevoir encore quelques personnes le LUNDI SOIR à 17h30.

La pérennisation du cours de Gym EQUILIBRE et MEMOIRE destiné aux seniors ne rencontre pas le succès espéré. Il reste encore des places (mardi de 16h à 17h). Ces cours s'adressent aux personnes de 68 ans et +. Elisabeth notre animatrice qualifiée, déploie toute son énergie et sa gentillesse pour vous apprendre à prévenir les chutes et conserver votre équilibre tout en faisant travailler les mécanismes de la mémoire.

Ces cours sont ouverts aux Chuzellois, Chuzelloises, mais aussi aux seniors des communes environnantes. Faites circuler l'info, il y a sûrement autour de vous des personnes âgées qui ont besoin de se retrouver une fois par semaine pour partager un moment de convivialité tout en travaillant équilibre et mémoire.

Nous rappelons que tous nos animateurs sont diplômés et qualifiés. L'association est agréée JEUNESSE ET SPORT et son LABEL a été renouvelé par la Fédération Française de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).

Le bureau de la GV Chuzelloise

Contact : 06 23 77 17 40 - 06 78 76 38 85 - 06 23 37 86 73

APE



L'APE (Association des Parents d'Elèves, loi 1901) est présente sur Chuzelles depuis 1977 pour améliorer la vie des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire (NAP, garderie et restaurant scolaire).

Un nouveau bureau a été élu au cours de l'AG du 16/09/2014. Les coordonnées des représentants sont affichées à l'école.



Nous en profitons pour remercier vivement **Muriel Pelagor-Dumout** pour ses 5 années d'implication et de dévouement en tant que présidente de l'APE. Chacun a pu apprécier sa disponibilité, son écoute et ses conseils pertinents. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau président **Jérémie Potier**.



Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles

C'est la rentrée pour l'école de musique de Seyssuel Chuzelles !

C'est une centaine d'élèves qui cette année encore ont fait leur rentrée au sein de l'Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles. Les formations musicales et les cours individuels d'instrument ont commencé dès fin septembre et quatre ateliers puis cinq donneront aux jeunes musiciens et choristes l'opportunité d'apprendre à jouer ensemble afin de se produire lors des différents concerts.

Cette année, la direction change. L'Ecole de Musique tient à saluer l'implication, le professionnalisme et les initiatives artistiques toujours innovantes de Marie Noëlle Glaser qui cède la place à Henri Gensburger. L'Ecole est toujours entre de bonnes mains avec ce jeune directeur qui met également la pratique collective au centre de ses préoccupations.



Au programme cette saison, deux événements plus exceptionnels s'ajoutent au traditionnel concert de printemps et à l'audition de fin d'année :

- Le 13 décembre prochain, les élèves de l'école auront de nouveau la chance de partager la scène avec l'Harmonie de Seyssuel Chuzelles et la chorale adulte pour inaugurer musicalement la nouvelle salle polyvalente de Seyssuel.
- Le 30 mai 2015, l'Ecole de Musique participera au festival « Musicavi » organisé cette année par l'Harmonie de Seyssuel Chuzelles. Il s'agit d'un rassemblement des Ecoles de Musique et des Formations Musicales du Nord Isère : une occasion unique d'enrichissement pour nos élèves.

Retrouvez toute l'actualité et les informations de l'EMSC sur notre site : www.ecolemusiqueseychu.fr



Centre 1000 loisirs

Chuzelles Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 14ans:

- Les Mercredis à la journée de 8h30 à 18h30 ou de 11h30 à 18h30 (Transport assuré sur les communes de Serpaize, Chuzelles, Villette de Vienne et Seyssuel)
- Les vacances à la journée de 7h30 à 18h30 (Vacances de toussaint, Noël, hiver, Pâques, été)

L'été le centre propose des camps, colonies

Nous vous proposons :

Stage de sports -Stage d'équitation-Stage de danse

L'équipe est qualifiée, des animateurs BAFA, BPJEPS, BAFD, EDUCATEURS.

Le Centre de Loisirs (ALSH) est une entité éducative déclarée à la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports de Grenoble et PMI de Vienne soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.

Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 14 ans en dehors du temps scolaire.

Le centre de loisirs est un service intercommunal. Les équipes d'animation et le directeur sont porteurs des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.



Ouverture d'un secteur jeune intercommunal (point jeune) avec un éducateur, projet porté par la caisse d'allocations familiales de Grenoble et l'association centre 1000 loisirs. Venez nous rencontrer au centre pour élaborer ce projet ensemble.

Activité extrascolaire : Théâtre avec Nicolas Crespin (comédien, metteur en scène, professeur de théâtre, intervenant au TAP...)

7-10 ans à Chuzelles le mardi de 18h à 19h

11-14 ans à Chuzelles le mardi de 19h à 20h

10-12 ans à Luzinay le mercredi de 18h à 19h

12-15 ans à Luzinay le mercredi de 19h à 20h

7-10 ans à Luzinay le jeudi de 17h à 18h

Une troupe de théâtre adultes près de chez vous !!! avec notre super Nicolas Crespin: 2 vendredis /mois à Luzinay de 19h30 à 22h

site internet : cmlchuzelles.canalblog.com

A.C.A.C

Ass. des Commerçants et Artisans de Chuzelles



Nous serons présents au marché de Noël le Samedi 6 Décembre 2014

Nous tiendrons un stand de Diots accompagnés de Pomme de terre Vapeur, avec du cidre.



Joyeux Noël



Football Club de la Sévenne

La saison 2014/2015 a repris, comme chaque année début août pour le groupe sénior et fin août début septembre pour l'ensemble des catégories jeunes. Le nombre de licenciés est en augmentation notamment chez les plus jeunes. Ceci montre bien le dynamisme de notre école de foot d'animation. L'effort de formation consenti par le FCS ces dernières années commence à porter ses fruits. Dans cette optique Stéphane MONFRAY a été reconduit pour cette saison dans son rôle de directeur technique. Les séniors abordent cette saison avec quelques changements dans le staff technique. L'équipe fanion qui pour sa première saison au niveau ligue (PHR) a assuré son maintien, sera toujours dirigée par Stéphane MONFRAY. Pour coacher l'équipe 2, nous avons le plaisir d'accueillir Damien DES-FAYES avec comme challenge de faire monter son groupe en promotion d'excellence. A la tête de l'équipe 3 Philippe SABRE poursuit son chemin avec en ligne de mire la montée en 2ème division de district. Les U19 n'étant pas assez nombreux pour engager une équipe et ne souhaitant pas être surclassés pour évoluer en séniors, nous avons créé pour la saison une entente avec le club de Saint Romain en Gal. En U17 Robert BARBET aura la lourde tâche de gérer un effectif important. Pour compléter la revue d'effectif notons l'engagement de deux équipes vétérans et une équipe foot-loisirs. Seule ombre au tableau, nous n'avons pas pu aligner d'équipe en catégorie U15 tant la pénurie en joueurs dans cette classe d'âge est importante. Pour faire progresser nos gardiens de but, poste ô combien important nous nous sommes attachés les services d'un spécialiste en la personne de Eric FEUVRIER.

Comme les saisons précédentes le FCS proposera encore cette saison de nombreuses manifestations tant sportives (tounois en salle et en plein air, stages de football) qu'extrasportives (soirée festive, boudin, concours de pétanque, participation au Téléthon...). Inutile de préciser que ces manifestations sont primordiales pour la vie du club, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Suite à l'assemblée générale de début juillet on note quelques modifications au niveau du bureau. Anna RISPOLI en tant que trésorière et Jérémy MIGLIARINA comme secrétaire rejoignent les co-présidents Alain TARTAVEL et Philippe MOREL.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter notre site internet : www.fcsevenne.fr

ou bien contacter les co-présidents Alain TARTAVEL au 06 16 62 54 80 ou Philippe MOREL au 06 03 078 61 39

ou encore par courriel à l'adresse : fc-delasevenne@lrafoot.org



ADMR INTERCOMMUNALE

Responsable village : Marie-Claude BONNET

Nouvelle adresse : ADMR INTERCOMMUNALE SERPAIZE - 284, rue de la Forge, 38200 VILLETTE DE VIENNE
TEL : 04 74 57 91 31 - MAIL : admrserp@fed38.admr.org

Si l'ADMR au niveau national est riche de 3335 associations locales, l'ADMR ISERE c'est 163 associations locales, 1,7Million d'heures d'intervention. Rappelons les valeurs ADMR :

- favoriser la création de lien local
- contribuer à la création d'emplois qualifiés et durables.

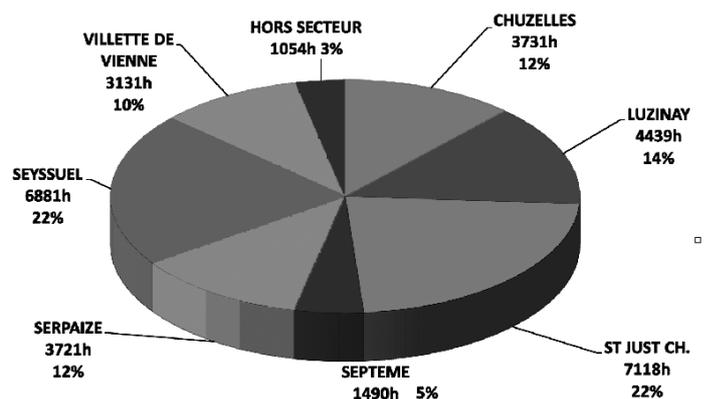
L'ADMR INTERCOMMUNALE SERPAIZE a son siège social à VILLETTE DE VIENNE. Elle intervient dans sept villages, plus quelques interventions hors secteur, suivant les demandes. Elle est forte de 14 bénévoles, ce qui permet une gestion financièrement moins lourde que le secteur privé. Elle compte 240 clients en moyenne et 41 salariées dont une secrétaire à temps plein, soit la réalisation de 32890 heures (aides à la personne et aux familles) ; notre personnel intervient aussi bien en accompagnement de jeunes mamans, d'enfants, d'aide au « confort » et aux personnes âgées ou handicapées. Le nombre d'heures a légèrement baissé pour plusieurs raisons ; la conjoncture actuelle, la baisse des aides, la concurrence des privés. Nos financeurs sont principalement le Conseil Général(60%), mais aussi la CARSAT, les Mutuelles, la CAF.

Marie BAUDOUX a été une bénévole fidèle et efficace, nous l'en remercions ; elle a laissé ses fonctions à Annie CHANTEPERDRIX comme trésorière des familles et à Marie-Claude BONNET comme responsable de village de CHUZELLES.

Yveline LITTOZ a passé le flambeau de présidente à Marie-Thérèse CARRET mais reste au Conseil.

Les subventions des communes concernées, ainsi que la vente des calendriers, permettent d'équilibrer le budget propre à l'association (remplacement de la secrétaire lors de ses congés, mise en place des astreintes, repas de fin d'année pour le personnel, matériels pour le local, etc...).

L'ADMR SERPAIZE change d'adresse à VILLETTE DE VIENNE, elle rejoint le bâtiment des associations, local neuf, agréable et facile d'accès.



Répartition des interventions par village

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 25.06.14

19 Conseillers municipaux présents ou représentés

D024 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Adopté par 14 voix pour, 4 voix contre, et 1 abstention

D025 : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : HORAIRES ET TARIFICATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Tarification forfaitaire d'un montant de 5 € par enfant et par cycle de 6 semaines d'activités. Adoptée à l'unanimité.

D026 : RESTAURANT SCOLAIRE : REVALORISATION DU PRIX DU REPAS ET MODIFICATION DES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Augmentation de 2 %, ce qui porte le prix du repas à 4,03 € pour l'année scolaire 2014/2015.

Adoptée à l'unanimité

D027 : GARDERIE PÉRISCOLAIRE : ACCUEIL LE MERCREDI MATIN ET REVALORISATION DE TARIF

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les horaires et tarifs de garderie doivent être adaptés :

- Mercredi matin de 07H30 à 08H35: 1.65 € / de 11H45 à 12H30: 1.65 €
- Vendredi après-midi de 15H30 à 16H30 : 1.65 €
- Dépassement d'horaires : 5 €

Adoptée à l'unanimité

D028 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL.

Une enquête de recensement de la population (organisée par l'INSEE) sera réalisée sur le territoire communal du 15 janvier au 14 février 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Mme Lauriane DUMAS pour remplir les fonctions de coordonnateur communal, et Mme Annie GODET pour l'aider dans cette tâche.

D029 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal décide de proposer au Directeur des services fiscaux les 16 personnes ayant répondu favorablement et de lui laisser le soin de compléter la liste en procédant à des désignations d'office.

Adopté par 14 voix pour, 4 voix contre, et 1 abstention

D030 : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit : le Maire, Président de droit, 4 membres élus au sein du conseil municipal, 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste : Mmes M. PELAGOR-DUMOUT, M.T. ODRAT, A. GODET, J. SOULIER

D031 : COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Seront proposés au sous-Préfet en qualité de délégué de l'Administration au sein de la commission de révision des listes électorales les candidats suivants : Mme M.T. CARRET et M. P. BOUCHER.

Adopté par 15 voix pour et 4 voix contre

D032 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE À LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE.

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et en particulier du délégué militaire départemental.

Est élu : H. JANIN par 15 voix (M. DELORME : 4 voix)

D033 : DÉSIGNATION DE DELEGUES AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Pour l'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), est élue Mme PELAGOR-DUMOUT par 15 voix (4 voix pour J. MAILLEUR)

Pour l'association PARFER sont élus : Mme MOREL (titulaire) et M. GRANADOS (suppléant) par 15 voix (4 voix pour M. DELORME et H. FANJAT)

Pour l'association LA CROIX-ROUGE, antenne de Vienne, est élu O. HIRSCH par 15 voix (4 voix pour J. SOULIER)

D034 : FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Proposition de prévoir chaque année une enveloppe budgétaire de 1% du montant des indemnités des élus afin de participer à des actions de formation. (crédits prévus au budget, article 6535)

Adoptée par 18 voix pour et 1 abstention

D035 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2014

Portant sur les lignes d'écritures D6535/chap 65 et D6554/chap 65 pour la somme de 410 euros

À l'unanimité, avis favorable.

D036 : AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU RIOLLET – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE DE VENTE

Le projet immobilier « les Terrasses de Caucilla » nécessite l'aménagement d'une seconde voie d'accès. Mme le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte définitif de vente aux conditions identiques à celles du compromis de vente, signé le 26/01/14. Les crédits sont inscrits au budget 2014.

Adoptée à l'unanimité

D037 : INFORMATION DES DÉSIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE VIENNAGGLO

Pour Chuzelles, les élus suivants ont été désignés par le Maire :

- Économie : Marielle MOREL, G. AZZOPARDI, L. RELAVE
- Transports et déplacements : A. GRANADOS, A.GRES
- Environnement et gestion des déchets : H. JANIN, F. VALOT
- Assainissement - Rivières : O.HIRSCH, D. BUTHION
- Cohésion sociale : A.GODET, I.NGUYEN
- Finances - Administration générale : Marielle MOREL, L. RELAVE
- Voirie communautaire- Travaux : D.MEZY, I.MAURIN
- Habitat : Muriel PELAGOR-DUMOUT, G. AZZOPARDI
- Equipements sportifs : A.GODET, F.VALOT
- Événements culturels et sportifs : I.MAURIN, A.GRES
- Petite enfance et âges de la vie : M.T. ODRAT, I. NGUYEN.

Le conseil municipal prend acte

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)

Décision du Maire n° 2014/02 : Mémoire en défense – cadre de la demande d'annulation de la délibération n° 2014/022 portant élection de la commission d'appel d'offres (CAO)

La requête invoque l'illégalité de l'élection des membres de la CAO

Un mémoire en défense a été adressé par Madame le Maire le 23 mai 2014 au Tribunal Administratif de Grenoble par lequel, au nom de la commune, elle s'engage à retirer la délibération contestée.

S'agissant d'une élection, seul le juge peut l'annuler, il convient donc d'attendre l'annulation de la délibération par le Tribunal administratif de Grenoble afin de pouvoir réinscrire le point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Décision du Maire n° 2014/03 : Numérisation des archives d'état civil – renouvellement du contrat de licence/maintenance/assistance et reprise des numérisations des années 2010 à 2013.

Afin de préserver les archives d'état civil de la commune et assurer leur conservation, la commune de Chuzelles souhaite poursuivre la numérisation de ses archives d'état civil avec la société Archives Multimédia, prestataire spécialisé.

Le contrat de licence/maintenance/assistance avec la société Archives multimédia a été conclu pour un montant annuel de 290 € HT sur trois ans, de 2014 à 2016.

La numérisation des registres de 2010 à 2013 et leur intégration dans le logiciel « Gecmo » sera assurée par ce prestataire pour un montant forfaitaire de 260 € HT.

Décision du Maire n° 2014/04 : Frais et honoraires de conseil juridique – autorisation d'urbanisme – recours gracieux

Un recours gracieux a été déposé à l'encontre de l'arrêté du 3 mars 2014 délivrant le permis de construire n° PC0381101310014 (programme immobilier « Les Terrasses de Caucilla ») par Me J.R. CHAUSSADE, avocat au barreau de Lyon, mandataire de Mme Gisèle FANJAT représentant les intérêts de la SCI Saint Hippolyte.

Ce recours nécessite de s'attacher les conseils juridiques de Maître V.GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon, mandataire de la commune dans l'instance contentieuse en cours près le tribunal administratif de Grenoble à l'encontre du PLU approuvé par délibération le 20 mars 2013.

Les frais et honoraires relatifs à l'intervention de Maître V. GIRAUDON dans le cadre du recours gracieux à l'encontre du PC n° PC0381101310014 s'élèvent à 1 000 € HT.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 24.09.14

19 Conseillers municipaux présents ou représentés

D038 : ELECTION DES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

suite au retrait de la délibération en date du 23 avril 2014 portant élection des membres de la CAO, il convient de procéder à une nouvelle élection.

Le vote a lieu à bulletin secret, au scrutin proportionnel au plus fort reste:

Sont élus :	Membres titulaires	Membres suppléants :
	Didier MEZY	Alain GRANADOS
	Hubert JANIN	Ariane GRES
	Michel DELORME	Hervé FANJAT

D039 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2013 DE VIENNAGGLO

Ce rapport est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de ViennAgglo www.paysviennois.fr

Le conseil municipal prend acte

D040 : CINÉ ETÉ 2014 : PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le coût de l'opération d'un montant de 395 € sera réglé aux prestataires par la commune. Les crédits sont ouverts au budget 2014, compte 6232.

Avis favorable à l'unanimité

D041 : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DES MILLE LOISIRS

Par laquelle l'association s'engage, sous sa responsabilité, à organiser et encadrer les activités périscolaires (1 animateur pour 18 enfants). Sur l'année, le budget prévisionnel (hors déduction des subventions de l'Etat et de la CAF) est estimé à environ 18 000 € TTC

Autorisation à Madame le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant,

Accordée à l'unanimité

D042: PASSAGE DU LUDOMOBILE: RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA MJC DE VIENNE

Depuis l'an dernier, la commune accueille le ludomobile (service itinérant de la MJC de Vienne) une fois par mois au Mille Club. Ce service est ouvert à tous pour une adhésion annuelle de 16 € par famille (ou par assistante maternelle). Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2014/2015, ainsi que l'adhésion à la structure (coût : 30 € annuel) permettant à l'ensemble des classes de l'école de s'y rendre chaque mois.

Adopté à l'unanimité

D043 : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : CRÉATION D'EMPLOI

Recrutement d'un adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe à temps non complet (19H/semaine) à compter du 1er octobre 2014, et modification du tableau des effectifs en conséquence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2014.

Adopté à l'unanimité

D044 : ZONE HUMIDE DES SERPAIZIERES – INSCRIPTION AU RESEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISEROIS

Après avoir dressé un diagnostic du site, le Conseil Général de l'Isère propose d'intégrer la zone humide des Serpaizières au réseau des ENS Isérois d'intérêt local par la signature d'une convention

Autorisation à Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Accepté à l'unanimité

D045 : ZONE HUMIDE DES SERPAIZIERES – DEMANDE DE CRÉATION D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION.

L'inscription de la zone humide des Serpaizières au réseau des Espaces Naturels Sensibles implique que la commune puisse disposer de la maîtrise foncière pour préserver et gérer cet espace par la création d'une zone de préemption délimitée sur le plan figurant en annexe de la convention d'intégration.

Le droit de préemption accordé au Conseil Général au titre des ENS sera par suite délégué à la commune sur l'ensemble des parcelles privées listées.

Adopté par 18 voix pour et 1 abstention

D046 : OUVERTURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ ET SERVICES ASSOCIÉS – ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SEDI

La mise en concurrence des divers fournisseurs d'énergies va être obligatoire d'ici le 1er janvier 2015. Le SEDI, propose aux communes de rejoindre un groupement de commandes dont il serait le mandataire, permettant une optimisation de prix des prestations. L'adhésion de la commune sera de 0.5% de la facture annuelle TTC d'énergies.

Adopté à l'unanimité

Conseil municipal du 24.09.14 - Suite

D047 : RESTAURANT SCOLAIRE ET Garderie PÉRISCOLAIRE – SUPPRESSION DES RÉGIES DE RECETTES

Suite à la mise en place d'un logiciel de gestion en ligne des inscriptions et facturations des services périscolaires, il y a lieu de supprimer la régie comptable des services périscolaires à compter du 1er octobre 2014.

Le paiement en ligne nécessitant quelques adaptations avec la trésorerie de ViennAgglo, sa mise en place sera effective dès la signature de la convention TIPI avec la DGFIP

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)

Décision du Maire n° 2014/05 : Convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique avec la communauté d'agglomération ViennAgglo

Démarche de développement durable visant à limiter l'utilisation de véhicules à moteur par les agents communaux pour les petits déplacements.

La convention est conclue pour une durée d'un an reconductible pour un montant annuel de 365 € TTC. La dépense est inscrite au budget 2014, chapitre 011, article 6135.

Décision du Maire n° 2014/06 : Fournitures courantes et services - Activités périscolaires : Acquisition d'un logiciel d'inscription/paiement en ligne et maintenance

Le marché relatif à la fourniture et maintenance d'un logiciel d'inscription/facturation/paiement en ligne pour l'ensemble des activités périscolaires (garderie, restaurant scolaire, TAP), dénommé « ISSILA », a été conclu avec la société APC Solutions sise à Meylan (38) pour les montants suivants : Acquisition du logiciel applicatif : 4500 € HT, Formation sur site : 900 € HT, Maintenance : 1400 € HT par an. La dépense est prévue au budget 2014, chapitre 20, article 2051.

Décision du Maire n° 2014/07 : Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme Gisèle FANJAT et la SCI Hypolite,

Cadre du recours contentieux contre le permis de construire n° PC0381101310014 délivré le 3 mars 2014 à European Homes Promotion

Afin de défendre les intérêts de la commune, Madame le Maire est autorisée à ester en justice dans cette instance, et désigne Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon, pour représenter la commune.

Décision du Maire n° 2014/08 : Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le tribunal administratif de Grenoble par M Hervé FANJAT, conseiller municipal

Cadre du recours contentieux contre la délibération n° 2014/024 du 25 juin 2014 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

Afin de défendre les intérêts de la commune, Madame le Maire est autorisée à ester en justice dans cette instance, et désigne Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon, pour représenter la commune.

Décision du Maire n° 2014/09 : Règlement des frais et honoraires d'avocat - Cadre du recours contentieux contre le permis de construire n° PC0381101310014 délivré le 3 mars 2014 à European Homes Promotion.

Les frais et honoraires relatifs à l'intervention de Maître Véronique GIRAUDON sont les suivants :

Honoraires forfaitaires : montant compris entre 2000 € HT et 3500 € HT selon le nombre d'interventions

Interventions supplémentaires non comprises dans le forfait : tarif horaire de 180 € HT

La dépense est inscrite au budget communal, article 6227.

Les comptes-rendus de conseils peuvent être consultés dans leur intégralité :

- sur le site internet de la mairie
- ou sur demande au secrétariat

AUTRES INFOS:

Conseil communautaire de ViennAgglo: modification du suppléant de notre commune

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes modifie le régime des suppléants des conseillers communautaires, issus des communes de 1 000 habitants et plus, qui ne disposent que d'un seul siège au sein du conseil communautaire.

Lors des élections municipales et communautaires de mars dernier, vous avez voté pour une liste de candidats au conseil municipal et une liste comportant deux candidats au conseil communautaire de ViennAgglo.

La règle en vigueur en mars dernier était que le conseiller communautaire titulaire de notre commune devait être suppléé par un élu de même sexe (issu de la liste des conseillers municipaux) et non pas par le deuxième de la liste au conseil communautaire.

Cette disposition qui avait conduit à de nombreuses incompréhensions de la part des élus et des électeurs a fait l'objet d'une modification au travers de la loi du 4 août 2014.

Désormais, pour notre commune de Chuzelles, le suppléant de Marielle Morel est Alain Granados et non plus Marie-Thé Odrat.

Vélo électrique :

La commune a pris en location auprès de ViennAgglo un vélo électrique. Le rôle de ce nouveau moyen de transport est d'assurer les petits trajets divers effectués jusque là par le véhicule de la mairie. En dehors de l'aspect économique, c'est un vrai geste "éco-responsable" en harmonie avec les projets environnementaux et écologiques portés par ViennAgglo.

Groupe majoritaire

Depuis les élections la nouvelle équipe municipale s'est mise en place après quelques rebondissements... Elle poursuit les travaux débutés lors du précédent mandat, mais souhaite aussi et surtout réaliser de nouveaux projets..

Toutes les commissions municipales fonctionnent de façon très satisfaisante et avec l'ensemble des élus..

Nous regrettons seulement que les manifestations d'opposition d'un conseiller municipal se traduisent trop souvent par un recours. Le dernier en date, déposé début septembre au tribunal administratif de Grenoble, concerne la délibération portant approbation du règlement intérieur du conseil. Il est à noter qu'aucune remarque n'a été faite en séance, le 25 juin dernier. Tout cela représente un coût certain pour le budget de la commune.

Enfin nous espérons vivement que vous vous retrouverez nombreux dans nos projets.

Nous sommes plus que jamais, à l'écoute de tous pour construire ensemble ce NOUVEL ÉLAN.

Opposition municipale

Le mot de l'Opposition

Nous tenons à remercier nos électrices et électeurs pour la confiance qu'ils nous ont témoignée lors de l'élection du 23 mars 2014

Bien qu'ayant perdu de 11 voix seulement notre liste : "TOUS UNIS POUR CHUZELLES" n'a obtenu que 4 sièges sur 19 au conseil municipal en raison des nouvelles lois électorales

Du fait de cette sous représentation notre participation ne peut être que modeste, étant donné le peu d'ouverture dans les commissions municipales.

Par notre ténacité, nous avons obtenu le juste droit de nous exprimer dans le bulletin municipal et nous souhaiterions être le relais de vos préoccupations et de vos difficultés conformément aux engagements pris pendant notre campagne.

N'hésitez donc pas à prendre contact avec vos élus



chuzelles

14^{ème}
marché
de
NOËL

Samedi 6
Décembre
à partir de 17h

ARTISANAT
RESTAURATION
SPECTACLE DE RUE

ARRIVÉE DU PÈRE-NOËL à 19h30